



BUDGET PRIMITIF 2021

SOMMAIRE

Introduction	2
1. Le budget principal	3
1.1. La section de fonctionnement.....	3
1.1.1. Les produits de fonctionnement	3
1.1.2. Les charges de fonctionnement	6
1.2. La dette	10
1.3. Les équilibres financiers	11
1.4. La section d'investissement.....	12
1.4.1. Les ressources propres d'investissement	12
1.4.2. Les dépenses nettes d'investissement.....	12
1.5. Le budget par politique publique.....	13
1.5.1. Education et familles.....	13
1.5.2. Espaces publics et environnement.....	14
1.5.3. Vie démocratique et citoyenneté	14
1.5.4. Cultures et patrimoine.....	14
1.5.5. Sports	15
1.5.6. Solidarités et santé	15
1.5.7. Aménagement	15
1.5.8. Administration générale.....	16
1.5.9. Pilotage stratégique et performance.....	16
2. Le budget parking.....	17

INTRODUCTION

Le budget 2021 de la ville de Laval, le premier de la nouvelle mandature, s'inscrit dans une crise sanitaire inédite.

Celle-ci pèse fortement sur une situation financière que la Direction Départementale des Finances Publiques qualifiait, dans l'analyse présentée au Conseil municipal, de « préoccupante ». Depuis son déclenchement, la pandémie de Covid-19 aura coûté à la collectivité, tant en dépenses exceptionnelles qu'en pertes de recettes, 2 381 000 euros, sans qu'aucune compensation de la part de l'Etat ne lui soit attribuée pour préserver sa capacité à investir.

Pour autant, le budget 2021 marque une amélioration des finances municipales.

Sans augmenter les taux d'imposition, la ville est engagée sur la voie du redressement tracée lors du débat d'orientations budgétaires.

Malgré les contraintes sanitaires, l'évolution de ses dépenses est strictement maîtrisée. Elles n'augmentent que de 0,1 % sous l'effet du transfert du Théâtre à Laval Agglomération et du rachat du gymnase de l'USL.

Surtout, les charges financières ainsi que le remboursement du capital diminuent fortement grâce à l'étalement d'une partie de la dette, recommandé par le comptable public. Cette opération, réalisée à un taux d'intérêt très favorable, permet à la ville de dégager, en 2021, 1,8 million d'euros.

Ainsi, la capacité d'autofinancement nette progresse légèrement. Le désendettement se poursuit. Les investissements de la ville pourront atteindre 8,7 millions d'euros, un niveau qui n'avait pas été atteint ces dernières années. Ce sont autant de chantiers qui soutiendront, dans un contexte économique difficile, les entreprises locales et l'emploi.

La justice sociale et la transition écologique sont au cœur de ce premier budget de mandat. Un budget qui respecte les engagements pris auprès des Lavalloises et des Lavallois. Un budget qui fait plus pour ceux qui ont moins.

La ville met en œuvre la cantine à 1€ pour les familles les plus modestes. Elle augmente son soutien au CCAS pour mieux répondre aux situations de vulnérabilité et de précarité accentuées par les confinements. Elle double le nombre de places d'apprentissage dans ses services. Elle rénove les espaces publics du quartier Saint-Nicolas. L'enveloppe des subventions aux associations croît de 10 % au bénéfice de celles qui œuvrent pour les solidarités, la santé, le domaine du handicap, l'égalité femmes-hommes... L'aménagement de l'espace associatif se poursuit.

La ville accélère également sa conversion écologique. Les plans qualité qui permettent de rénover un patrimoine municipal souvent très dégradé sont confortés. Ils sont également réorientés pour réduire progressivement les émissions carbone de la collectivité : plan de végétalisation, plan arbre, multiplication des travaux de toiture et d'isolation... Des idées pour certaines issues des ateliers budgétaires citoyens.

Enfin, le budget 2021 lance des chantiers majeurs attendus par les Lavalloises et les Lavallois. Le renouveau de la place du 11 novembre, la rénovation de deux écoles et d'une crèche, la réhabilitation des gymnases, l'aménagement du Jardin de Beauregard... sont engagés en phase d'étude. Ils se concrétiseront durant le mandat.

Face à la multiplication des crises, le budget 2021 est celui du respect de la parole donnée et de l'action pour des services publics de qualité et une ville plus agréable, plus durable et solidaire.

1. LE BUDGET PRINCIPAL

1.1. La section de fonctionnement

Le budget primitif pour 2021 de la Ville de Laval s'inscrit dans un contexte inédit de crise. Il est en effet fortement impacté, tant en dépenses qu'en recettes, par les conséquences de la crise sanitaire liées à la pandémie de Covid-19. Elle engendre, par rapport au budget 2020, des surcoûts estimés à près de 300 m€.

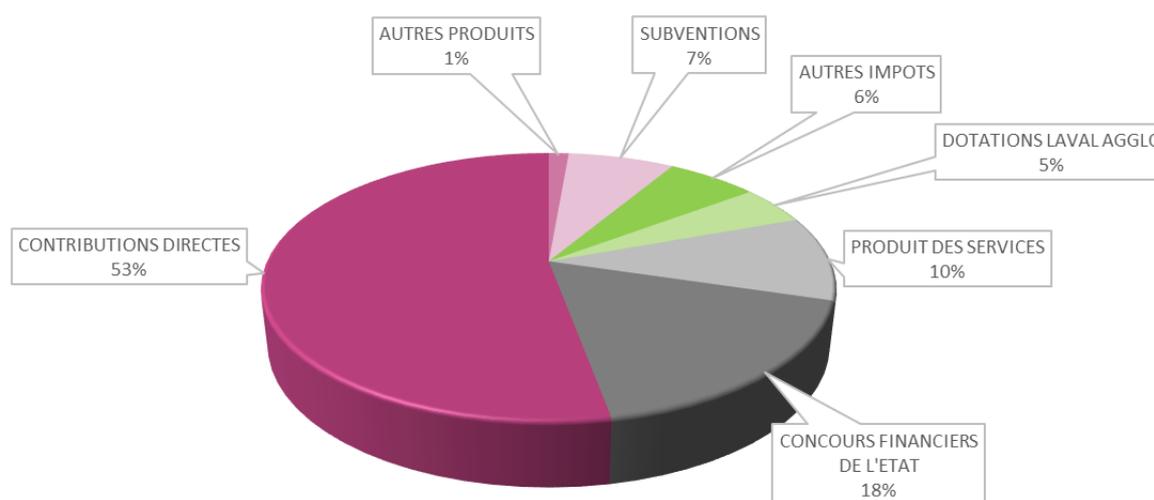
On peut noter, entre autres, l'acquisition de produits d'hygiène pour 107 m€, dont 30 m€ à la charge du Centre communal d'action sociale (CCAS), la non perception probable de la redevance variable du délégataire du stationnement, ce qui nécessite d'accroître la subvention d'équilibre du budget principal vers le budget parking de 161 m€, la réduction du soutien de la Caisse d'allocations familiales à la petite enfance pour un montant de 370 m€ suite au premier confinement.

Enfin, la diminution de la CVAE devrait conduire Laval Agglomération, conformément à son pacte financier, à ne pas verser de dotation de solidarité communautaire pour laquelle la ville aurait pu escompter une recette de l'ordre de 380 m€ en 2021.

Au total, par ses effets sur les charges et les produits, l'impact de la crise sanitaire atteindra en 2021 1 037 m€, un montant qui s'ajoute aux surcoûts 2020, sans aucun mécanisme de compensation prévu de la part de l'Etat.

1.1.1. Les produits de fonctionnement

Les produits de fonctionnement se composent principalement des contributions directes pour 53 %, des concours financiers de l'Etat pour 18 % et des dotations de Laval Agglomération. Ils s'élèvent à 61,517 M€ contre 62,776 M€, soit une baisse de 2%.



en milliers d'euro	bp2020	bp2021	Evol°	%
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	62 776	61 517	-1 259	-2,0%
PRODUIT DES SERVICES (70)	6 501	6 350	-151	-2,3%
TRAVAUX EN REGIE (72)	175	175	0	0,0%
IMPOTS ET TAXES (73)	37 856	39 188	1 332	3,5%
DOTATIONS ET SUBVENTIONS (74)	17 483	15 149	-2 334	-13,4%
AUTRES PRODUITS COURANTS (75)	490	418	-72	-14,7%
ATTENUATION DE CHARGES (013)	193	175	-18	-9,3%
PRODUITS FINANCIERS (76)	68	62	-6	-8,8%
PRODUITS EXCEPTIONNELS (77)	10	0	-10	-100,0%

- **Les produits des services**

Les recettes de la restauration collective diminuent par l'arrêt de la vente de repas aux organismes extérieurs conformément aux préconisations de la chambre régionale des comptes (-100 m€), une diminution des effectifs scolaires (-59 m€) et du fait d'une nouvelle grille tarifaire plus solidaire pour les familles les plus modestes (-6 m€).

Les remboursements de frais par la médecine du travail cessent puisque le médecin, mis à disposition par la ville, a quitté la collectivité. A l'inverse, les remboursements pour des personnels mis à disposition sont en augmentation du fait d'un agent municipal travaillant au CCAS.

Ainsi, les produits des services sont en diminution de 2,3%.

<i>en milliers d'euro</i>	bp2020	bp2021	Evolution	%
PRODUIT DES SERVICES (70)	6 501	6 350	-151	-2,3%
RESTAURATION COLLECTIVE	1 715	1 550	-165	-9,6%
REMBOURSEMENT FRAIS MEDECINE DU TRAVAIL	145	34	-111	-76,6%
PERSONNEL MIS A DISPOSITION	549	587	38	6,9%
PRESTATION SERVICE CAF MAISONS DE QUARTIER	626	653	27	4,3%
AUTRES	3 466	3 526	60	1,7%

- **Les impôts et taxes**

Conformément à l'engagement pris auprès des Lavallois, les taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières n'augmentent pas.

La réforme de la fiscalité locale se traduira en 2021, d'une part, par la disparition du produit de taxe d'habitation sur les résidences principales ainsi que de la compensation fiscale de taxe d'habitation qui était versée par l'Etat, et d'autre part par la perception de la part départementale du produit de la taxe foncière à la commune ainsi que de la compensation fiscale de foncier bâti qui était perçue par le département.

Dans le cadre de cette réforme, l'équivalent du produit de la compensation fiscale de taxe d'habitation est inscrit dans le produit de foncier bâti ce qui génère une augmentation artificielle de produit fiscal en parallèle d'une diminution des compensations fiscales. Cela explique la progression "comptable" des impôts et des taxes de 3,5 %.

Le budget 2021 est construit sur l'hypothèse d'une progression physique des bases de 1 % pour les habitations et 1,6 % pour les commerces et l'industrie.

Les dotations communautaires sont en diminution du fait du transfert du théâtre à l'agglomération (en contrepartie de la diminution équivalente des charges) à hauteur de 500 m€ et d'une nouvelle tranche au titre de l'aménagement du Conservatoire pour 136 m€.

Le fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC) est en progression par rapport au budget primitif 2020 mais stable par rapport au montant perçu durant l'année.

<i>en milliers d'euro</i>	bp2020	bp2021	Evolution	%
IMPOTS ET TAXES (73)	37 856	39 188	1 332	3,5%
CONTRIBUTIONS DIRECTES	30 700	32 510	1 810	5,9%
DOTATIONS COMMUNAUTAIRES	3 521	2 885	-636	-18,1%
DROITS DE MUTATION	1 500	1 500	0	0,0%
TAXE ELECTRICITE	900	900	0	0,0%
FPIC	595	750	155	26,1%
TAXE SUR LA PUBLICITE	550	550	0	0,0%
AUTRES	90	93	3	3,3%

- **Les dotations et participations**

Les dotations et participations sont en diminution de 13,4 % en raison de la disparition de la compensation de la taxe d'habitation (cf. supra), de la non réinscription du fonds de concours de Laval Agglomération qui figurait en 2020 en section de fonctionnement et de la diminution des subventions de la Caisse d'allocations familiales pour la petite enfance (-370 m€).

A l'inverse la dotation de solidarité urbaine progresse de même que des subventions dans le cadre du contrat local d'éducation artistique et culturelle (CLEAC).

<i>en milliers d'euro</i>	bp2020	bp2021	Evolution	%
DOTATIONS ET SUBVENTIONS (74)	17 483	15 149	-2 334	-13,4%
DOTATION FORFAITAIRE	7 615	7 580	-35	-0,5%
DOTATION SOLIDARITE URBAINE	2 020	2 155	135	6,7%
DOTATION PEREQUATION	735	740	5	0,7%
COMPENSATIONS FISCALES	1 670	245	-1 425	-85,3%
FONDS DE CONCOURS INTERCOMMUNAL	500	0	-500	-100,0%
SUBVENTIONS PERI SCOLAIRE (TAP)	970	931	-39	-4,0%
SUBVENTIONS EXTRA SCOLAIRE	580	618	39	6,6%
SUBVENTIONS PETITE ENFANCE	2 430	2 061	-370	-15,2%
SUBVENTION AGGLO (LEVEE DE RIDEAU)	232	0	-232	-100,0%
AUTRES SUBVENTIONS CULTURE	26	115	89	342,3%
AUTRES	706	705	-1	-0,1%

- **Les autres produits de fonctionnement courant**

La diminution prévisible des locations de la salle polyvalente, sous le double effet de la crise sanitaire et de l'ouverture de l'espace Mayenne, constitue l'une des raisons de la baisse des autres produits de fonctionnement courant de 14,7%.

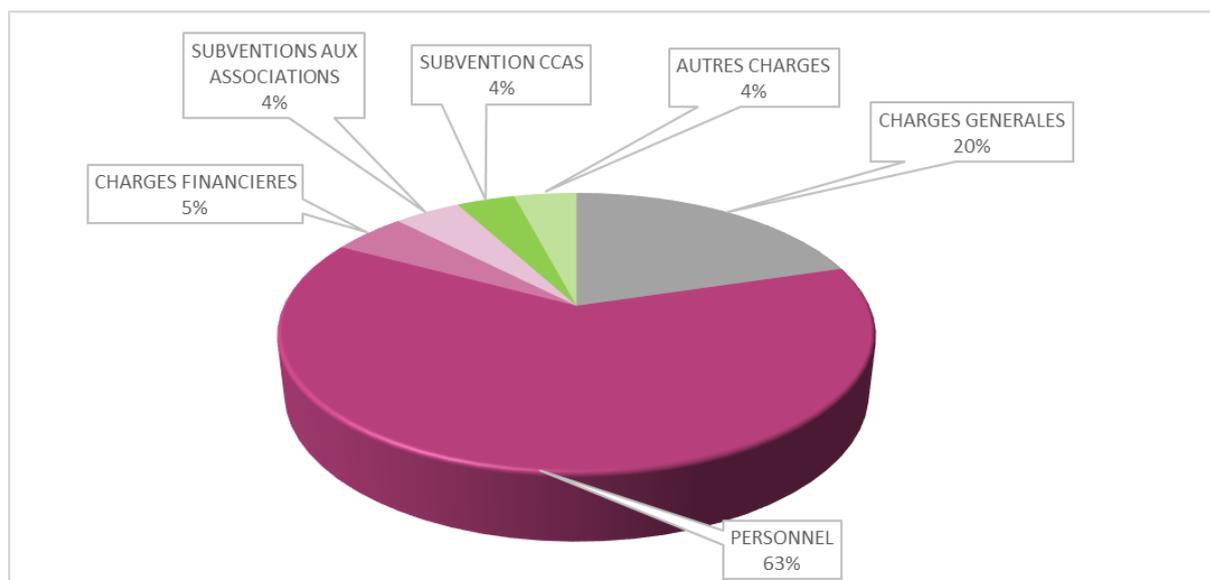
Le déménagement du service eau et assainissement de Laval Agglomération ainsi que de la DSIT à l'Hôtel communautaire, aujourd'hui situés dans des locaux municipaux, s'accompagnera d'une baisse des loyers perçus par la ville.

<i>en milliers d'euro</i>	bp2020	bp2021	Evolution	%
AUTRES PRODUITS DE FONCT. COURANT (75)	490	418	-72	-14,7%
LOYERS	300	274	-26	-8,6%
LOCATION SALLE POLYVALENTE	50	15	-35	-70,0%
LOCATION AUTRES SALLES	25	18	-7	-29,6%
REDEVANCE DSP CHAUFFAGE	100	100	0	0,0%
AUTRES	15	11	-4	-24,7%

1.1.2. Les charges de fonctionnement

Par rapport au budget 2020, et malgré un contexte sanitaire particulièrement défavorable, les charges de fonctionnement sont en quasi stabilité. Elles n'augmentent que de 0,1%. En neutralisant le transfert du théâtre et les surcoûts de la crise sanitaire, la progression est de l'ordre de 1 % soit 535 m€. Cette évolution très modérée témoigne de la maîtrise budgétaire sur laquelle est construit le budget primitif 2021.

Les charges de fonctionnement reposent à 63 % sur les dépenses de personnel, 20 % correspondent aux charges à caractère général, les subventions aux associations et la subvention au Centre communal d'action sociale représentent chacune 4 % de l'ensemble.



en milliers d'euro	bp2020	bp2021	Evol°	%
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	56 729	56 809	80	0,1%
CHARGES A CARACTERE GENERAL (011)	11 443	11 534	91	0,8%
CHARGES DE PERSONNEL (012)	34 886	35 565	679	1,9%
ATTENUATION DE PRODUIT (014)	71	61	-10	-14,1%
AUTRES CHARGES DE GESTION (65)	6 575	6 294	-281	-4,3%
CHARGES FINANCIERES (66)	3 300	2 750	-550	-16,7%
CHARGES EXCEPTIONNELLES (67)*	444	595	151	34,0%
PROVISIONS (68)	10	10	0	0,0%

- **Les charges à caractère général**

Le budget primitif 2021 traduit les orientations politiques de la nouvelle équipe municipale.

Cela concerne notamment les crédits dédiés à la voirie et la propreté urbaine (+ 26 m€, soit une augmentation de 13 %), ceux dédiés à l'accueil d'apprentis qui doublent, pour atteindre 70 m€ et ceux dédiés à la formation des agents municipaux augmentent de 9 m€.

L'analyse des besoins sociaux (20 m€), obligatoire au début de chaque mandat, ainsi qu'une démarche qualité pour améliorer l'accueil des usagers au centre administratif municipal seront engagées (10 m€). Les cultures pour tous bénéficieront de projets CLEAC, qui font l'objet de subventions significatives (+ 23 m€)

A l'inverse, l'acquisition de la salle de danse utilisée par l'USL, auprès de la SEM Laval Mayenne Aménagements - si elle est validée par son conseil d'administration - permettra de mettre fin au paiement d'un loyer annuel de 153 m€ qui devait être versé jusqu'en 2037.

Quant au transfert du budget animation du théâtre, il se traduit par une diminution des charges à caractère général de 92 m€, compensée par une baisse de la subvention perçue au titre des

levées de rideau (232m€) et de la disparition de la subvention versée au théâtre au titre des festivals (140 m€).

Par ailleurs, il est à noter, pour les dépenses d'énergie, que les sommes engagées les années précédentes dépassaient les montants budgétés. Il est donc procédé à une régularisation au BP 2021 pour un montant de 95 m€.

Ainsi, l'évolution des charges à caractère général est contenue. Elles ne progressent que de 0,8 % par rapport au budget primitif 2020. Elles s'établissent à 11,534 M€ contre 11,443 M€ en 2020.

<i>en milliers d'euro</i>	bp2020	bp2021	Evolution	%
CHARGES A CARACTERE GENERAL	11 443	11 534	91	0,8%
LOYER USL HILARD	153	15	-138	-90,2%
ELECTRICITE, GAZ, CHAUFFAGE URBAIN	1 958	2 052	94	4,8%
FORMATION DES APPRENTIS	35	70	35	100,0%
LOYER THEATRE	232	0	-232	-100,0%
FESTIVAL 3 ELEPHANTS	0	123	123	s.o.
FESTIVAL JEUNESSE2 KARACTERE	0	17	17	s.o.
FORMATION DES AGENTS	113	122	9	8,0%
ENTRETIEN DES VOIES ET ECLAIRAGE PUBLIC	182	199	17	9,4%
PROPRETE URBAINE	12	21	9	73,5%
PROJETS CLEAC	18	41	23	125,6%
ASSISTANCE MAITRISE D'OUVRAGE	20	40	20	100,0%
FORUM DES ASSOCIATIONS	0	20	20	s.o.
ANALYSE BESOINS SOCIAUX	0	20	20	s.o.
DEMARCHE QUALITE ACCUEIL	0	10	10	s.o.
AUTRES	8 720	8 785	64	0,7%

- **Les dépenses de personnel**

L'organisation des services municipaux doit permettre de répondre aux préoccupations quotidiennes des Lavallois en matière de propreté, d'entretien des espaces verts et de sécurité publique. En parallèle, la ville souhaite mener une politique ambitieuse en faveur du développement des compétences des agents ce qui nécessite un budget de formation adéquate (cf supra). Par ailleurs, la collectivité souhaite développer le recours à l'apprentissage, à la fois pour faciliter l'insertion professionnelle de jeunes dans un contexte économique difficile et pour répondre aux difficultés de recrutement auxquelles la collectivité doit faire face.

Les dépenses de masse salariale sont inscrites à hauteur de 35 565 m€, soit une hausse de 1,9%. Au sein de ces dépenses, 587 m€ concernent des personnels mis à disposition. Pour information au 1^{er} novembre 2020, 864 postes permanents sont ouverts et 814 pourvus.

L'impact du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) qui correspond à l'évolution liée au déroulement de carrière des agents contribue à une augmentation de la masse salariale de 196 m€.

Les mesures sur la revalorisation des grilles indiciaires en lien avec la mise en œuvre de la tranche de l'année 2021 (en principe, dernière année d'application du dispositif qui a débuté au 1^{er} janvier 2019) des accords Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) décidé par l'Etat est estimée à 177 m€ de la masse salariale.

Enfin, le nouveau régime indemnitaire dénommé Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, Expertises et Engagement Professionnel (RIFSEEP), qui base une part fixe sur les fonctions, le métier exercé par l'agent indépendamment de la situation statutaire

nécessite l'élaboration d'une cartographie des postes qui est en cours et devrait être finalisée au 1^{er} trimestre 2021. Une fois cette cartographie élaborée, le dialogue social avec les organisations syndicales sur le RIFSEEP pourra avoir lieu. Ainsi, il est prévu que le RIFSEEP, que l'arrêté ministériel du 27 décembre 2016 invitait à mettre en œuvre « dans un délai raisonnable » le soit dans le courant du deuxième semestre 2021 pour un coût estimé de 200 m€.

- **Les autres charges de gestion**

Les autres charges de gestion diminuent de 281 m€ soit 4,3 % principalement en raison du transfert de la programmation du théâtre à l'agglomération. Cette diminution des charges est compensée par une diminution équivalente de l'attribution de compensation.

Conformément à l'engagement pris auprès des Lavallois, l'enveloppe des subventions aux associations, en baisse ces dernières années, augmente dès 2021 de 10%, soit 230 m€ supplémentaires. La moitié de cette enveloppe est immédiatement affectée, en effectuant un rééquilibrage pour les associations œuvrant en faveur de la cohésion sociale (solidarités, santé, handicap, égalité femmes-hommes notamment), de la vitalité commerciale et de l'écologie urbaine. Les critères d'attribution reposent sur la réalisation ou non des projets de l'année 2020, la situation financière des structures, les conventions existantes et les avantages accordés en nature (locaux mis à disposition, matériels, impressions, aides en personnel, etc.). La seconde moitié de l'enveloppe sera attribuée en cours d'année en fonction des projets présentés par les associations ; le contexte sanitaire ayant rendu difficile ces derniers mois l'amorçage de nouveaux projets. Un fonds sera notamment dédié aux animations proposées dans le cadre de l'accueil du Tour de France.

La subvention au Centre communal d'action sociale connaît également une augmentation significative de 198 m€. Outre, le remboursement du prêt pour le bâtiment qu'il occupe désormais au Quartier Ferrié (30 m€), le CCAS doit faire face au surcoût de l'épidémie de Covid-19 nécessitant l'acquisition de matériels sanitaires et entraînant des dépenses de personnel supplémentaires.

Les interventions de maintien à domicile liées à la perte d'autonomie des personnes âgées et à une fragilité psychique qui s'est aggravée avec le confinement sont en augmentation. La participation horaire du Conseil départemental pour les personnes qui relèvent de l'allocation pour personne âgée (APA) est insuffisante, ce qui génère un déficit compensé par la subvention de la ville.

Le CCAS intervient aussi chez des personnes qui ne bénéficient pas de plan d'aides mais qui relèvent d'un public en précarité et vulnérable. Enfin le service de portage de repas à domicile est fortement sollicité depuis le confinement, entraînant une dépense supplémentaire en achat de repas à la cuisine centrale et en renfort de personnel

La contribution aux écoles privées est quant à elle en diminution du fait de la baisse du nombre d'élèves de même de l'indemnité des élus dû à un adjoint en moins et un effort à de baisse sur l'enveloppe.

<i>en milliers d'euro</i>	bp2020	bp2021	Evolution	%
AUTRES CHARGES DE GESTION (65)	6 575	6 294	-281	-4,3%
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	2 250	2 480	230	10,2%
SUBVENTION CCAS	1 965	2 163	198	10,1%
SUBVENTION THEATRE	650	0	-650	-100,0%
CONTRIBUTION ECOLES PRIVEES	1 058	1 018	-40	-3,8%
ELUS	612	593	-19	-3,1%
PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	40	40	0	0,0%

- **Les charges financières**

Les frais financiers sont en diminution de 550 m€ soit une baisse de 17%, essentiellement due à l'opération de refinancement réalisée auprès de la SFIL à la suite de la délibération du conseil municipal approuvée le 16 novembre.

Le rééchelonnement de la dette avait été recommandé par l'analyse financière de la Trésorerie du Pays de Laval afin de redonner rapidement à la collectivité des marges de manœuvre.

Le compactage de trois emprunts souscrits auprès de la SFIL en 2014, 2017 et 2019 pour un capital restant dû de 11 654 m€ a été réalisé à un taux fixe de 0,15 % sur une durée de 11 ans et 9 mois. Le montant de l'indemnité compensatrice dérogatoire intégré dans le contrat refinancement de 953 m€ est compensé par une diminution de 849 m€ des intérêts. Pour 2021, cette opération permet de réduire les intérêts de 254 m€ et le capital de 1 547 m€.

Par ailleurs, le 19 novembre 2020, il a été mis fin au dernier swap qui liait la ville à DEPFA Bank. Il était classé en catégorie B1 selon la charte Gissler. Cette opération se traduit par une diminution de 66 % des intérêts payés au titre des contrats de swap.

Enfin, conformément au protocole transactionnel signé en 2017, la ville verse, jusqu'en 2025, une annuité d'un montant de 1 094 063 €. Par le jugement du 7 janvier 2016, le Tribunal de Grande Instance de Paris a en effet reconnu que DEPFA Bank avait manqué à ses obligations d'information et de mise en garde tout en déboutant la ville de sa demande de nullité et de résiliation du contrat de swap conclu en novembre 2006.

<i>en milliers d'euro</i>	bp2020	bp2021	Evolution	%
FRAIS FINANCIERS	3 300	2 750	-550	-16,7%
INTERETS DE LA DETTE	2 072	1 575	-497	-24,0%
SWAP	73	25	-48	-65,8%
INDEMNITE DEPFA	1 095	1 095	0	0,0%
AUTRES	60	55	-5	-8,3%

- **Les charges exceptionnelles**

Les dépenses exceptionnelles sont en progression de 34 % du fait de l'augmentation de la subvention au budget annexe parking. Il apparaît peu probable que le délégataire, du fait des périodes de confinement intervenues en 2020, atteigne le chiffre d'affaire déclenchant, l'année suivante, le paiement à la ville de la redevance variable prévue dans la délégation de service publique. En temps normal, cette subvention se justifie par le fait que l'équilibre de ce budget nécessiterait une augmentation massive des tarifs. A fortiori, dans le contexte de la crise sanitaire, cette subvention se justifie encore plus.

<i>en milliers d'euro</i>	bp2020	bp2021	Evolution	%
DEPENSES EXCEPTIONNELLES	444	595	151	34,0%
SUBVENTION PARKING	344	505	161	46,8%
BONIFICATION INTERETS MEDUANES	10	0	-10	-100,0%
AUTRES	90	90	0	0,0%

1.2. La dette

L'encours de la dette s'élèvera au 1^{er} janvier 2021 à 72 878 m€, ce qui place la collectivité parmi les 10 % des communes les plus endettées de sa strate. Il a été mobilisé auprès des établissements bancaires détaillés ci-dessous.

en milliers d'euro	Encours 1/01/21	%	Gissler A1	Gissler B2
CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	16 955	23%	16 955	0
CREDIT AGRICOLE	13 164	18%	13 164	0
CREDIT MUTUEL	13 066	18%	13 066	0
BANQUE DES TERRITOIRES	9 304	13%	9 304	0
RIVAGE	5 990	8%	5 990	0
CAISSE D'EPARGNE	5 403	7%	5 403	0
CREDIT FONCIER	3 628	5%	3 628	0
BANQUE POPULAIRE GRAND OUEST	2 463	3%	2 463	0
SOCIETE GENERALE	2 012	3%	741	1 271
BANQUE POSTALE	622	1%	622	0
CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES	271	0%	271	0
TOTAL	72 878	100%	71 607	1 271

97 % de l'encours de la ville est sécurisé et relève du niveau 1 de la classification Gissler. 3 % appartiennent à la catégorie B2 qui comprend un prêt dépendant de l'inflation et de l'euribor 12 mois et plafonné à 6,47%.

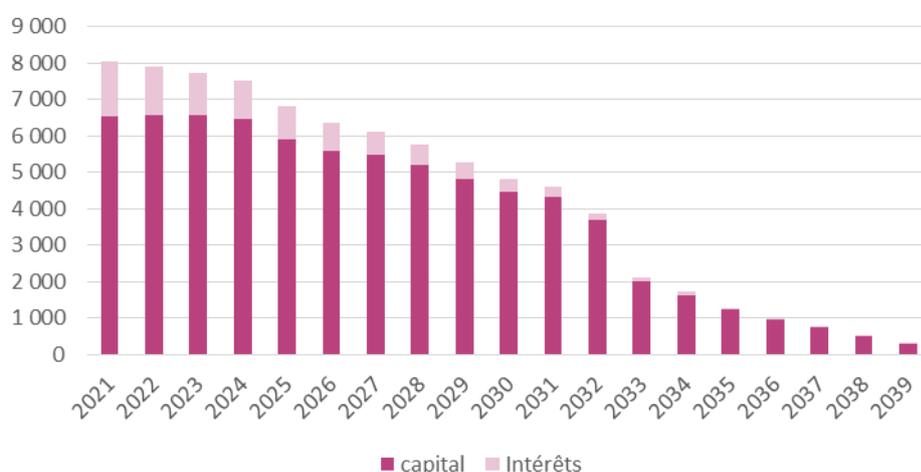
Le capital qui sera remboursé en 2021 s'élève à 6 558 m€ comprenant un emprunt pour partie récupérable à partir du budget parking à hauteur de 85 m€.

L'emprunt prévu pour l'équilibre du budget s'élève à 5 500 m€, soit un désendettement de 1 058 m€ pour 2021, qui s'inscrit dans l'objectif d'une baisse de l'encours de 12 M€ sur la durée du mandat.

Au stade du budget primitif, le taux d'intérêt moyen est de 2,1% contre 2,8% au budget 2020, l'opération de refinancement avec un taux d'intérêt de 0,15% ayant contribué fortement à la diminution de ce taux.

La capacité de désendettement est de 15,3 ans en dégradation par rapport à 2020 du fait de l'impact de la crise sanitaire sans laquelle cette capacité aurait pu se fixer à 12,5 ans. Elle était de 12,1 ans en 2020 mais comprenait en recette de fonctionnement 500 m€ de fonds de concours de Laval Agglomération.

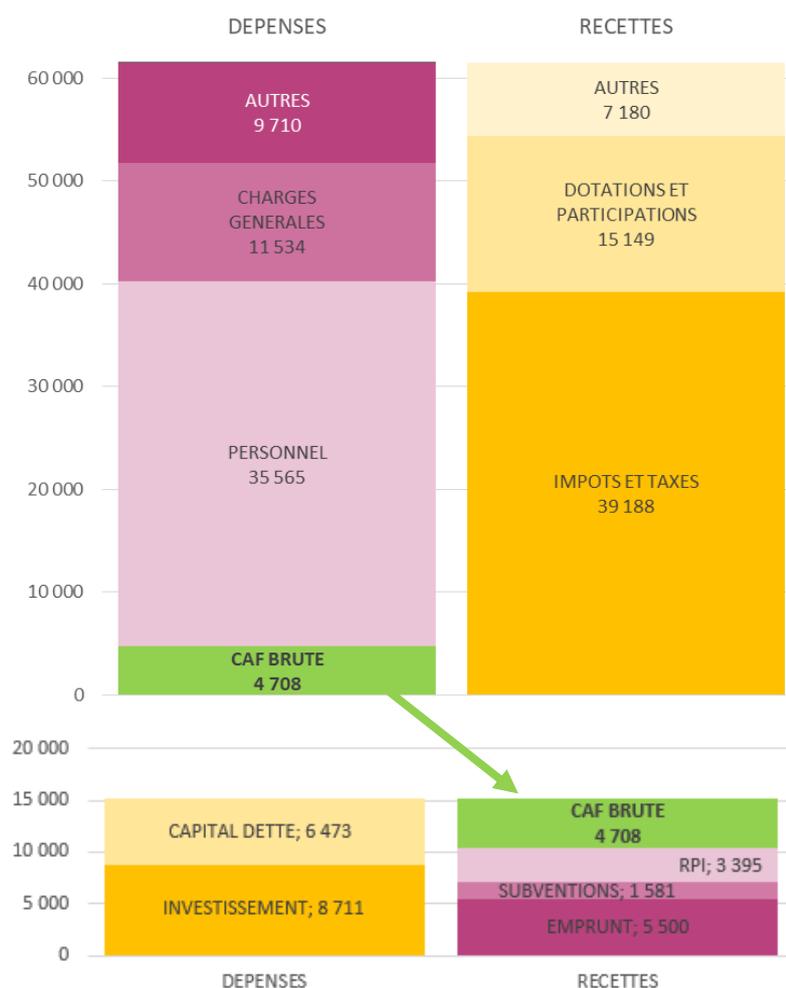
Extinction de l'annuité au 1er janvier 2021



1.3. Les équilibres financiers

Les produits de fonctionnement s'élèvent à 61,5 M€ pour 56,8 M€ de dépenses de fonctionnement, soit une capacité d'autofinancement (CAF) brute de 4,7 M€. Elle est en retrait de 1,3 M€ ; une évolution qui s'explique par les surcoûts liés à la crise sanitaire pour 700 m€ (cf. supra), la non-reconduction du fonds de concours de l'agglomération (500 m€), inscrit au BP 2020 dans la section de fonctionnement, la mise en œuvre d'un nouveau régime indemnitaire (200 m€) qui sera instauré en application de de la réglementation et la baisse des recettes de la restauration collective (200 m€). L'opération de refinancement réalisée auprès de la SFIL permet d'alléger significativement le montant du remboursement en capital de la dette. La capacité d'autofinancement nette se fixe ainsi à 1,8 M€, en progression de 215 m€ par rapport au budget primitif de 2020. Malgré la crise, la situation financière de la collectivité est confortée.

en milliers d'euro	bp2020	bp2021	Evol°	%
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	62 776	61 517	-1 259	-2,0%
- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS INTERETS	54 657	55 234	577	1,1%
= EXCEDENT DE GESTION	8 119	6 283	-1 836	
- INTERETS DE LA DETTE	2 072	1 575	-497	-24,0%
= CAF BRUTE	6 047	4 708	-1 339	
- REMBOURSEMENT CAPITAL	8 027	6 473	-1 554	
= CAF NETTE	-1 980	-1 765	215	



1.4. La section d'investissement

1.4.1. Les ressources propres d'investissement

Les ressources propres d'investissement comprennent le fonds de compensation de la TVA (FCTVA), qui correspond à une restitution de la TVA française payée l'année précédente sur les investissements, la taxe d'aménagement ainsi que les cessions.

<i>en milliers d'euro</i>	bp2020	bp2021	Evol°	%
RESSOURCES PROPRES D'INVESTISSEMENT	2 980	3 395	415	13,9%
FCTVA	800	715	-85	-10,6%
TAXE AMENAGEMENT NET	180	180	0	0,0%
CESSIONS	2 000	2 500	500	25,0%

Le montant de FCTVA devrait être en diminution du fait du ralentissement des investissements durant les deux derniers exercices qui s'étaient caractérisées par un faible taux d'exécution.

La taxe d'aménagement est stable par rapport à 2020. Son montant correspond à la taxe perçue évaluée à 200 m€ réduite de la part reversée à l'agglomération sur les zones économiques (20 m€).

Les cessions sont évaluée à 2 500 m€, le montant important résultant principalement de la cession du site de Saint-Julien, d'une partie de l'école Marcel-Pagnol et de l'ancienne caserne Corbineau, en prévision de l'installation du Conservatoire à rayonnement départemental sur le site du Crédit Foncier.

<i>en milliers d'euro</i>	bp2020	bp2021	Evol°
CAF NETTE	-1 980	-1 765	215
+ RESSOURCES PROPRES D'INVESTISSEMENT	2 980	3 395	415
DISPONIBLE POUR FINANCEMENT DES INVEST.	1 000	1 630	630

La progression de la CAF nette permet une augmentation du disponible pour le financement des investissements de 630 m€.

1.4.2. Les dépenses nettes d'investissement

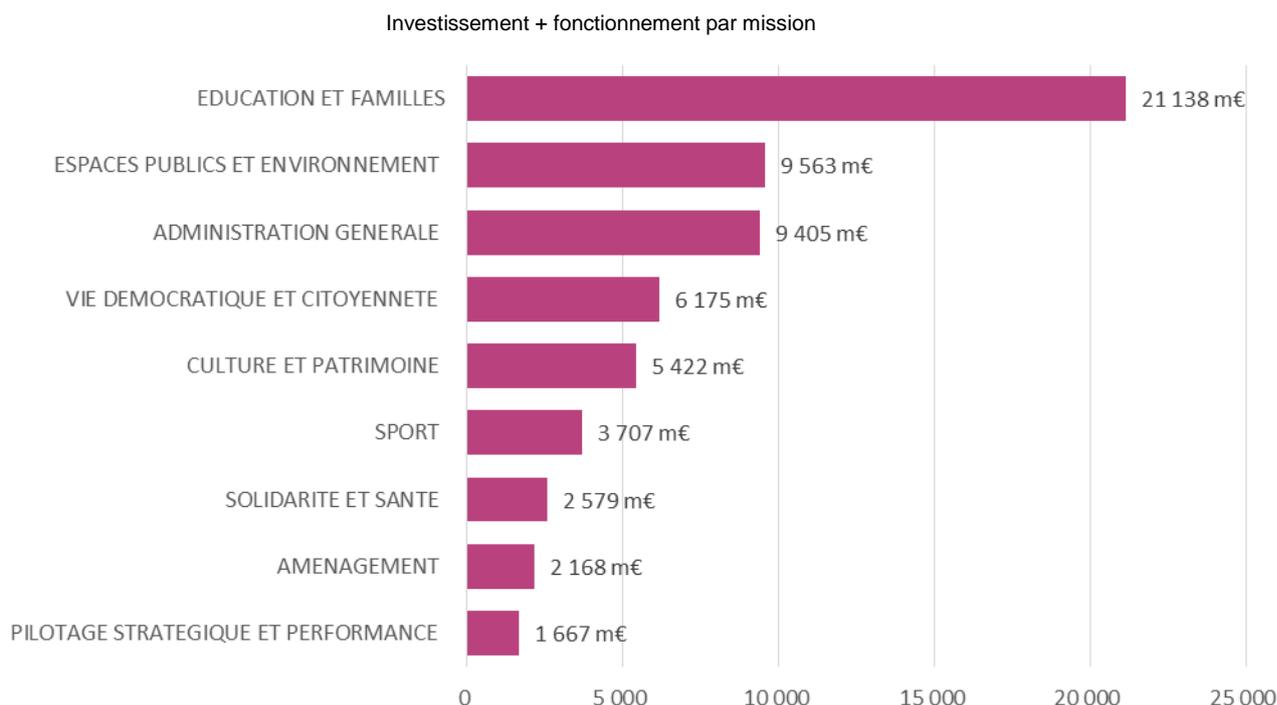
L'emprunt de 5,5 M€ au côté du disponible pour le financement des investissements assurent le financement d'un investissement net de 7,1 M€, en progression de 2,6 M€ par rapport au budget 2020.

Les investissements prévus apportant un volume de subventions de 1,6 M€, l'investissement brut s'élève à 8,7 M€, en progression de 3,3 M€ par rapport à 2020. Ce montant correspond au niveau déterminé par les orientations budgétaires de mandat.

<i>en milliers d'euro</i>	bp2020	bp2021	Evol°
DISPONIBLE POUR FINANCEMENT (h)	1 000	1 630	630
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	5 441	8 711	3 270
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	941	1 581	640
INVESTISSEMENTS NETS (i)	4 500	7 130	2 630

EMPRUNT D'EQUILIBRE (j = i - h)	3 500	5 500
--	--------------	--------------

1.5. Le budget par politique publique



1.5.1. Education et familles

Les dépenses de fonctionnement de la politique "éducation et familles" s'élèvent à 20 M€ dont 4,9 M€ pour la petite enfance, 9,6 M€ pour l'enfance (écoles et ALSH) et 5 M€ pour la restauration collective.

en milliers d'€	Dépenses	dont personnel	Recettes
Petite enfance 0-3 ans	4 866	4 643	2 793
Enfance 2-12 ans	9 596	7 579	2 182
Jeunesse 12-25 ans	533	497	144
Famille parentalité	1	0	1
Restauration collective	5 012	3 452	1 500
Total	20 007	16 171	6 619

Les dépenses d'investissement de la politique « éducation et familles » s'élèvent à 1,1 M€ dont 104 m€ pour la petite enfance au titre des travaux de gros entretien de la crèche A Tire d'aile et des études pour sa rénovation.

922 m€ sont dédiés à l'enfance dont 550 m€, essentiellement pour des opérations de rénovation de toiture d'écoles, qui permettront de limiter des interventions ultérieures et la progression des dépenses énergétiques. Le matériel informatique des écoles fera l'objet d'investissement à hauteur de 200 m€ pour palier à la fracture numérique. 150 m€ sont inscrits pour la maîtrise d'œuvre de l'école de la Senelle, dont la rénovation reprendra dès le début de l'année 2022.

en milliers d'€	Dépenses	Recettes	Net
Petite enfance 0-3 ans	99	47	52
Enfance 2-12 ans	922		922
Jeunesse 12-25 ans	6		6
Restauration collective	104		104
Total	1 131	47	1 084

1.5.2. Espaces publics et environnement

Les dépenses de fonctionnement de la politique des espaces publics représentent 7,9 M€.

<i>en milliers d'€</i>	Dépenses	dont personnel	Recettes
Qualité des espaces publics	6 031	4 929	274
Sécurité et réglementation	1 644	907	1 994
Eau et assainissement	90	0	0
Stratégie environnementale	146	0	100
Total	7 911	5 836	2 368

Les dépenses d'investissement de la politique « espaces publics » s'élèvent à 1,7 M€ dont 1 M€ pour le plan qualité voirie et éclairage public, 200 m€ pour un nouveau plan dédié à la végétalisation de la ville qui comporte des crédits d'étude pour la mise en valeur du Jardin de Beauregard et 500 m€ pour l'accessibilité des espaces publics.

<i>en milliers d'€</i>	Dépenses	Recettes	Net
Qualité des espaces publics	1 387	400	987
Sécurité et réglementation	75		75
Eau et assainissement (pluvial)	190		190
Total	1 652	400	1 252

1.5.3. Vie démocratique et citoyenneté

Les dépenses de fonctionnement de la politique « vie démocratique et citoyenneté » s'élèvent à 5,3 M€ dont 2,6 M€ pour la vie des quartiers et des commerces.

Programme	Dépenses	dont personnel	Recettes
Démocratie locale	365	185	49
Vie Citoyenne	1 778	1 687	182
Vie des quartiers et commerces	2 644	2 061	927
Vie associative	551	371	1
Total	5 338	4 304	1 158

Les dépenses d'investissement de la politique « vie démocratique et citoyenneté » s'élèvent à 838 m€ dont 730 m€ pour l'aménagement des premier et second étages de l'espace associatif Noël Meslier, situé quartier Ferrié.

<i>en milliers d'€</i>	Dépenses	Recettes	Net
Démocratie locale	2		2
Vie Citoyenne	64		64
Vie des quartiers et commerces	43		43
Vie associative	730	290	440
Total	838	290	548

1.5.4. Cultures et patrimoine

Les dépenses de fonctionnement de la politique « cultures et patrimoine » représentent 5 M€ dont 2,3 M€ pour la création et la diffusion artistiques.

<i>en milliers d'€</i>	Dépenses	dont personnel	Recettes
Enseignement artistique et culturel	59	11	30
Création et diffusion artistiques	2 254	1 153	49
Lecture publique	1 523	1 357	15
Animation touristique et patrimoniale	708	236	58
Gestion / conservation du patrimoine	481	402	30
Total	5 025	3 159	183

Les dépenses d'investissement de la politique « culture et patrimoine » s'élèvent à 397 m€ dont 100 m€ d'équipement, 60 m€ pour des travaux de sauvegarde et de confortement des remparts et de rénovation des extérieurs du Château-Neuf et 200 m€ de gros entretien.

<i>en milliers d'€</i>	Dépenses	Recettes	Net
Enseignement artistique et culturel	0	3	-3
Creation et diffusion artistiques	52	0	52
Lecture publique	3	0	3
Gestion / conservation du patrimoine	343	4	339
Total	397	7	391

A noter que l'agglomération prévoit d'inscrire au budget 2021 au titre de la construction du nouveau Conservatoire 15 M€ avec 6,6 M€ de subventions. La répartition du coût entre les deux collectivités fait que la ville porte, via son attribution de compensation, 80% de la réalisation de cet équipement.

1.5.5. Sports

Les dépenses de fonctionnement de la politique « sports » s'élèvent à 2,5 M€ dont 1,8 M€ au titre des équipements sportifs de proximité.

<i>en milliers d'€</i>	Dépenses	dont personnel	Recettes
Equipements sportifs de proximite	1 822	1 297	100
Soutien au sport de haut niveau	149	0	0
Soutien a la pratique et a l'évènementiel sportif	572	21	3
Total	2 542	1 318	103

Les dépenses d'investissement de la politique « sport » s'élèvent à 1,2 M€ dont 600 m€ pour l'acquisition du gymnase de l'USL à Hilarde, 300 m€ pour le programme gymnase bénéficiant d'un financement du conseil départemental, 200 m€ pour le gros entretien (stand de tir) et 20 m€ d'études pour la rénovation de deux gymnases.

<i>en milliers d'€</i>	Dépenses	Recettes	Net
Equipements sportifs de proximite	1 165	247	918
Total	1 165	247	918

1.5.6. Solidarités et santé

Les dépenses de fonctionnement de la politique "solidarité et santé" s'élèvent à 2,6 M€ dont 2,2 M€ pour le CCAS.

<i>en milliers d'€</i>	Dépenses	dont personnel	Recettes
Actions sociales	287	76	148
Moyens generaux CCAS	2 154	0	0
Sante	138	93	40
Total	2 579	169	188

1.5.7. Aménagement

En fonctionnement, la politique de l'aménagement porte essentiellement sur le personnel de l'urbanisme payé par la ville ainsi que sur des opérations de fouille archéologique, ce qui s'élève à 327 m€.

Programme	Dépenses	dont personnel	Recettes
Amenagement urbain	327	244	66
Total	327	244	66

Les dépenses d'investissement de la politique « aménagement » s'élèvent à 1,8 M€ dont 1,2 M€ pour le programmation de rénovation urbaine du quartier Saint-Nicolas, 300 m€ pour l'aménagement du cœur de ville et 315 m€ pour la ZAC Ferrié.

<i>en milliers d'€</i>	Dépenses	Recettes	Net
Amenagement urbain	1 841	498	1 343
Total	1 841	498	1 343

1.5.8. Administration générale

Les dépenses de la politique « administration générale » s'élèvent à 7,9 M€ dont 3,2 M€ pour la gestion du patrimoine et 2 M€ aux moyens généraux (imprimerie, accueil LDP courrier, maîtrise d'œuvre).

Programme	Dépenses	dont personnel	Recettes
Gestion budgétaire et financière	738	17	0
Gestion des Ressources Humaines	1 338	762	392
Systemes d information et telecommunicat ions	273	0	88
Gestion du patrimoine bati et foncier	3 244	1 826	1 891
Securite juridique et commande publique	288	0	0
Moyens generaux	2 016	970	341
Total	7 897	3 575	2 711

Les dépenses d'investissement de la politique « administration générale » s'élèvent à 1,5 M€ dont 410 m€ pour le parc de véhicules, 175 m€ pour l'aménagement de l'hôtel de ville, 200 m€ pour l'accessibilité des bâtiments, 150 m€ pour l'équipement informatique transversal et 100 m€ pour le centre technique municipal au titre du gros entretien et de la transition énergétique.

<i>en milliers d'€</i>	Dépenses	Recettes	Net
Gestion budgétaire et financière	20		20
Gestion des Ressources Humaines	61		61
Systemes d information et telecommunicat ions	244		244
Gestion du patrimoine bati et foncier	668	93	576
Securite juridique et commande publique	80		80
Moyens generaux	435		435
Total	1 508	93	1 415

1.5.9. Pilotage stratégique et performance

Les dépenses pour le pilotage stratégique s'élèvent à 1,8 M€ en fonctionnement et 6 m€ pour l'équipement de la communication externe.

Programme	Dépenses	dont personnel	Recettes
Vie communautaire et communale	1 137	497	46
Communication externe et animation commerciale	503	292	0
Performance et communication interne	21	0	5
Total	1 661	789	51

2. LE BUDGET PARKING

<i>en milliers d'euro</i>	bp2020	bp2021
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (a)	512	512
PRODUIT DES SERVICES (70)		
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION (74)	344	505
AUTRES PRODUITS COURANTS (75)	168	7
CHARGES DE FONCTIONNEMENT (b)	198	183
CHARGES A CARACTERE GENERAL (011)	0	0
CHARGES FINANCIERES NETTES (66 - 76)	198	183
CHARGES EXCEPTIONNELLES (67)	0	0
CAF BRUTE (c = a - b)	314	329
- REMBOURSEMENT CAPITAL	314	329
CAF NETTE (d)	0	0
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	0	0
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	0	0
INVESTISSEMENTS NETS (e)	0	0
EMPRUNT D'EQUILIBRE (f = e - d)	0	0
DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS	307	308

Le budget parkings retrace les opérations d'annuités de dette des emprunts conservés par la ville, les redevances du délégataire et les amortissements des dépenses et subventions d'investissement réalisées.

Du fait de la crise sanitaire, le chiffre d'affaire 2020 du délégataire ne devrait pas dépasser les seuils déclenchant la redevance variable pour 2021. De ce fait, la redevance ne devrait atteindre que 7 m€ contre 168 m€ prévus en 2020 et la subvention d'équilibre s'élève à 505 m€ contre 344 m€ au budget 2020.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215301300-20201214-S502-RHTF-10a-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/12/2020